

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### **MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Arrêté du 26 mars 2009 fixant au titre de l'année 2009 le nombre de places offertes aux concours pour le recrutement d'inspecteurs des affaires maritimes, option technique**

NOR : *DEVL0901681A*

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, en date du 26 mars 2009, le nombre total de places offertes au titre de l'année 2009 aux concours interne et externe pour le recrutement d'inspecteurs des affaires maritimes est fixé à 4.

Ces places sont réparties de la manière suivante :

- concours interne : 2 places ;
- concours externe : 2 places.